

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON

Numéro SIRET : **21560234300018**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'AURAY

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700

ANNEE 2020

Code INSEE 56234	COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP 2020
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,72%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,01%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,52%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 558 039,90	3 508 039,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 50 000,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 558 039,90	3 558 039,90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	547 811,58	818 633,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	661 886,19	157 107,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 233 957,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 209 697,77	1 209 697,77
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 767 737,67	4 767 737,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	673 772,00	0,00	594 090,88		594 090,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 507 549,79	0,00	1 591 140,48		1 591 140,48
014	Atténuations de produits	870 770,00	0,00	870 770,00		870 770,00
65	Autres charges de gestion courante	406 072,10	0,00	402 097,54		402 097,54
Total des dépenses de gestion courante		3 458 163,89	0,00	3 458 098,90		3 458 098,90
66	Charges financières	78 000,00	0,00	70 601,00		70 601,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	9 340,00		9 340,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	20 000,00		20 000,00		20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 236,32		0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 567 400,21	0,00	3 558 039,90		3 558 039,90
023	Virement à la section d'investissement (5)	246 069,79		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		246 069,79		0,00		0,00
TOTAL		3 813 470,00	0,00	3 558 039,90		3 558 039,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 558 039,90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	122 000,00	0,00	85 620,00		85 620,00
73	Impôts et taxes	2 681 122,00	0,00	2 698 819,90		2 698 819,90
74	Dotations, subventions et participations	554 200,00	0,00	535 100,00		535 100,00
75	Autres produits de gestion courante	363 600,00	0,00	160 500,00		160 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 750 922,00	0,00	3 500 039,90		3 500 039,90
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	12 548,00	0,00	8 000,00		8 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 763 470,00	0,00	3 508 039,90		3 508 039,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		3 763 470,00	0,00	3 508 039,90		3 508 039,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

50 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 558 039,90

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 403,36	12 217,21	97 304,28		109 521,49
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	604 076,21	363 882,38	91 450,72		455 333,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	972 483,95	285 350,60	80 000,00		365 350,60
	Total des dépenses d'équipement	1 643 963,52	661 450,19	268 755,00		930 205,19
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	244 719,24	436,00	230 659,42		231 095,42
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			48 397,16		48 397,16
	Total des dépenses financières	244 719,24	436,00	279 056,58		279 492,58
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 888 682,76	661 886,19	547 811,58		1 209 697,77
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	1 888 682,76	661 886,19	547 811,58		1 209 697,77
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 209 697,77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	273 647,47	72 107,00	162 000,00		234 107,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	773 647,47	72 107,00	162 000,00		234 107,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	282 364,71	85 000,00	149 555,00		234 555,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	462 438,24	0,00	507 078,75		507 078,75
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 368,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	200 000,00		0,00		0,00
	Total des recettes financières	946 170,95	85 000,00	656 633,75		741 633,75
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 719 818,42	157 107,00	818 633,75		975 740,75
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	246 069,79		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	246 069,79		0,00		0,00
	TOTAL	1 965 888,21	157 107,00	818 633,75		975 740,75
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					233 957,02
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 209 697,77

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	594 090,88		594 090,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 591 140,48		1 591 140,48
014	Atténuations de produits	870 770,00		870 770,00
65	Autres charges de gestion courante	402 097,54		402 097,54
66	Charges financières	70 601,00	0,00	70 601,00
67	Charges exceptionnelles	9 340,00	0,00	9 340,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 558 039,90	0,00	3 558 039,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 558 039,90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	231 095,42	0,00	231 095,42
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	109 521,49	0,00	109 521,49
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	455 333,10	0,00	455 333,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	365 350,60	0,00	365 350,60
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	48 397,16		48 397,16
	Dépenses d'investissement - Total	1 209 697,77	0,00	1 209 697,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 209 697,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 620,00		85 620,00
73	Impôts et taxes	2 698 819,90		2 698 819,90
74	Dotations, subventions et participations	535 100,00		535 100,00
75	Autres produits de gestion courante	160 500,00	0,00	160 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	8 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	3 508 039,90	0,00	3 508 039,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 50 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 558 039,90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	234 555,00	0,00	234 555,00
13	Subventions d'investissement	234 107,00	0,00	234 107,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	468 662,00	0,00	468 662,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 233 957,02

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 507 078,75

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 209 697,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	673 772,00	594 090,88	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		14 000,00	
60611	Eau et assainissement	24 400,00	13 000,00	
60612	Énergie - Électricité	110 000,00	110 000,00	
60621	Combustibles	1 600,00	0,00	
60622	Carburants	28 000,00	22 000,00	
60623	Alimentation	25 000,00	27 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées		400,00	
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	11 063,36	
60632	Fournitures de petit équipement	28 000,00	17 750,00	
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	10 000,00	
60636	Vêtements de travail	3 500,00	7 000,00	
6064	Fournitures administratives	10 000,00	6 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	10 500,00	7 000,00	
6067	Fournitures scolaires	7 872,00	9 512,00	
6068	Autres matières et fournitures	19 000,00	14 250,00	
611	Contrats de prestations de services	28 000,00	40 000,00	
6132	Locations immobilières	12 100,00	11 500,00	
6135	Locations mobilières	23 000,00	10 000,00	
61521	Terrains	9 000,00	5 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00	22 000,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00	3 000,00	
615231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	22 835,52	
615232	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	2 500,00	
61551	Matériel roulant	18 000,00	27 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	4 500,00	4 000,00	
6156	Maintenance	55 000,00	55 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	12 600,00	14 000,00	
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	1 000,00	
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	
6188	Autres frais divers	3 000,00	3 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	
6226	Honoraires	15 000,00	12 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 600,00	2 600,00	
6228	Divers	2 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	35 000,00	5 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	5 900,00	600,00	
6237	Publications	7 000,00	0,00	
6238	Divers	500,00	300,00	
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 000,00	
6256	Missions		1 000,00	
6257	Réceptions	500,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	13 000,00	
6262	Frais de télécommunications	14 200,00	18 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	100,00	560,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 600,00	0,00	
62878	A d'autres organismes		320,00	
6288	Autres services extérieurs	30 000,00	23 000,00	
63512	Taxes foncières	16 800,00	15 300,00	
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00	
6358	Autres droits	1 000,00	350,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 000,00	250,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 507 549,79	1 591 140,48	
6218	Autre personnel extérieur	22 000,00	62 890,48	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		8 224,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	19 019,00	19 054,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations		2 500,00	
6411	Personnel titulaire	877 152,00	888 124,00	
6413	Personnel non titulaire	88 555,79	86 800,00	
6417	Rémunérations des apprentis		8 600,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	149 998,00	146 800,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	246 767,00	250 668,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 428,00	3 505,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	64 000,00	79 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 000,00	3 800,00	
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	8 330,00	0,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	11 200,00	12 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	3 100,00	
6488	Autres charges	11 100,00	16 075,00	
014	Atténuations de produits	870 770,00	870 770,00	
739221	FNGIR	870 770,00	870 770,00	
65	Autres charges de gestion courante	406 072,10	402 097,54	
6531	Indemnités	58 500,00	60 000,00	
6532	Frais de mission	500,00	500,00	
6533	Cotisations de retraite	5 700,00	6 000,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 400,00	6 500,00	
6535	Formation	500,00	1 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	
6542	Créances éteintes	500,00	1 000,00	
6553	Service d'incendie	171 500,00	172 000,00	
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	32 972,10	32 773,65	
657348	Autres communes	40 000,00	0,00	
657362	CCAS	43 000,00	43 500,00	
65737	Autres établissements publics locaux	3 300,00	0,00	
65738	Autres organismes publics	700,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	41 000,00	77 323,89	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	3 458 163,89	3 458 098,90	
66	Charges financières (b)	78 000,00	70 601,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 000,00	70 601,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	9 340,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	
67441	aux budgets annexes		7 340,00	
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	20 000,00	20 000,00	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	20 000,00	20 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	10 236,32	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	3 567 400,21	3 558 039,90	
023	Virement à la section d'investissement	246 069,79	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (8)		0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	246 069,79	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	246 069,79	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 813 470,00	3 558 039,90	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

	+
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 558 039,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	20 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	20 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	122 000,00	85 620,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	10 000,00	6 000,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	11 000,00	11 000,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 500,00	4 500,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	800,00	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	400,00	400,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	18 200,00	5 420,00	
70631	A caractère sportif	600,00	0,00	
70632	A caractère de loisirs	19 800,00	20 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	42 000,00	21 500,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	15 000,00	13 000,00	
70848	aux autres organismes		3 000,00	
73	Impôts et taxes	2 681 122,00	2 698 819,90	
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 589 310,00	1 614 798,90	
73211	Attribution de compensation	984 012,00	988 221,00	
7336	Droits de place	52 000,00	40 000,00	
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	800,00	800,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	55 000,00	55 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	554 200,00	535 100,00	
7411	Dotation forfaitaire	478 000,00	450 000,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	35 000,00	35 000,00	
74718	Autres	20 000,00	30 000,00	
7473	Départements		0,00	
7478	Autres organismes	1 200,00	100,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	20 000,00	20 000,00	
7488	Autres attributions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	363 600,00	160 500,00	
752	Revenus des immeubles	60 000,00	60 000,00	
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	300 000,00	100 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 600,00	500,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 750 922,00	3 500 039,90	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	12 548,00	8 000,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 000,00	8 000,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	4 548,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 763 470,00	3 508 039,90	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 763 470,00	3 508 039,90	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

50 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 558 039,90

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	67 403,36	97 304,28	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	5 500,00	17 616,00	
2031	Frais d'études	61 903,36	79 688,28	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	604 076,21	91 450,72	
2116	Cimetières		15 000,00	
21312	Bâtiments scolaires		0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	336 426,36	6 879,96	
2151	Réseaux de voirie	155 000,00	0,00	
2152	Installations de voirie	4 992,12	3 000,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 500,00	9 032,76	
21578	Autre matériel et outillage de voirie		1 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 394,70	3 082,00	
2182	Matériel de transport	26 400,00	40 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 163,03	9 096,00	
2184	Mobilier		0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 200,00	3 860,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	972 483,95	80 000,00	
2313	Constructions	100 509,05	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	871 974,90	80 000,00	
Total des dépenses d'équipement		1 643 963,52	268 755,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
10223	T.L.E.		0,00	
10226	Taxe d'aménagement		0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	244 719,24	230 659,42	
16411	libellé non renseigné	244 719,24	230 159,42	
165	Dépôts et cautionnements reçus		500,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)		48 397,16	
020	Dépenses imprévues (investissement)		48 397,16	
Total des dépenses financières		244 719,24	279 056,58	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 888 682,76	547 811,58	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
21312	Bâtiments scolaires		0,00	
2313	Constructions		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 888 682,76	547 811,58	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

661 886,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 209 697,77

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	273 647,47	162 000,00	
1323	Départements	119 841,47	0,00	
13251	GFP de rattachement	20 833,00	0,00	
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	132 973,00	108 000,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		54 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
2031	Frais d'études		0,00	
2033	Frais d'insertion		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		773 647,47	162 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	744 802,95	656 633,75	
10222	F.C.T.V.A.	162 364,71	90 000,00	
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	59 555,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	462 438,24	507 078,75	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 368,00	0,00	
024	Produits de cessions	200 000,00	0,00	
Total des recettes financières		946 170,95	656 633,75	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 719 818,42	818 633,75	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	246 069,79	0,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)</i>		0,00	
2111	<i>Terrains nus</i>		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		246 069,79	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>		0,00	
2031	<i>Frais d'études</i>		0,00	
2033	<i>Frais d'insertion</i>		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		246 069,79	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 965 888,21	818 633,75	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

157 107,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

233 957,02

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 209 697,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 217 672,49									
1641 Emprunts en euros (total)					4 217 672,49									
0101536/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/2000		01/03/2002	141 835,01	F		6.18	5.82886		A	C	N	A-1
0022328/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/12/2001		01/10/2002	141 665,36	F		6.15	6.49261		A	C	N	A-1
0100474/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/12/2001		01/10/2002	493 099,27	F		6.15	6.49261		A	C	N	A-1
0143935/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2001		01/01/2002	335 387,84	F		5.33	5.12009		A	C	N	A-1
1674301	CREDIT FONCIER	24/05/2004		30/06/2005	200 000,00	F		2.55	3.27433		T	X	N	A-1
7112548	CREDIT FONCIER	19/03/2004		30/04/2005	131 798,72	F		4.89	4.84314		A	X	N	A-1
A2207060	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2007		01/06/2008	460 000,00	F		3.56	3.4683		T	X	N	A-1
0421316507603	SA ARKEA	31/10/2007		30/01/2008	101 000,00	R		4.83	2.75942		T	P	N	A-1
A2207061	CAISSE D'EPARGNE	30/07/2007		23/04/2008	460 000,00	F		4.66	4.85588		T	X	N	A-1
45279896	CREDIT AGRICOLE	06/06/2012		15/09/2012	500 000,00	F		4.45	4.45		T	C	N	A-1
8091867	CAISSE D'EPARGNE	15/11/2011		15/01/2012	352 886,29	V	EURIBOR	1.772	0.35142		T	X	N	A-1
926162542001	SA ARKEA	08/08/2016		30/09/2016	250 000,00	F		1.6	1.70451		T	X	N	A-1
5365756	CAISSE D'EPARGNE	08/11/2018		15/02/2019	150 000,00	F		1.58	1.5902		T	X	N	A-1
5490571	CAISSE D'EPARGNE	19/07/2019		30/11/2019	500 000,00	F		1.52	1.52		T	X	N	F-1
Total général					4 217 672,49									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 328 239,46					230 367,18	69 931,21	0,00	10 086,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 328 239,46					230 367,18	69 931,21	0,00	10 086,87
0101536/001	N	0,00		12 140,56	0,17	F		5.82886	12 140,56	750,29	0,00	0,00
0022328/001	N	0,00		48 957,34	4,75	F		6.49261	8 658,89	3 010,88	0,00	619,59
0100474/001	N	0,00		170 407,48	4,75	F		6.49261	30 139,28	10 480,06	0,00	2 156,62
0143935/001	N	0,00		48 787,59	1,00	F		5.12009	23 760,53	2 600,38	0,00	1 333,94
1674301	N	0,00		108 052,04	12,17	F		3.27433	8 688,11	1 978,89	0,00	7,04
7112548	N	0,00		38 423,27	3,25	F		4.84314	8 929,24	1 878,90	0,00	965,51
A2207060	N	0,00		301 126,27	13,17	F		3.4683	17 371,64	10 664,70	0,00	813,75
0421316507603	N	0,00		75 113,80	17,75	R		2.8498	2 822,76	1 543,58	0,00	255,28
A2207061	N	0,00		350 365,30	17,75	F		4.85588	12 395,30	16 381,10	0,00	2 996,28
45279896	N	0,00		187 499,90	4,42	F		4.45	41 666,68	7 648,44	0,00	288,42
8091867	N	0,00		136 107,85	4,25	V	EURIBOR	0.35142	29 317,30	0,00	0,00	0,00
926162542001	N	0,00		211 807,43	16,42	F		1.70451	11 309,99	3 321,29	0,00	8,91
5365756	N	0,00		143 570,03	18,83	F		1.5902	6 532,17	2 229,83	0,00	0,00
5490571	N	0,00		495 880,60	24,58	F		1.52	16 634,73	7 442,87	0,00	641,53
Total général		0,00		2 328 239,46					230 367,18	69 931,21	0,00	10 086,87

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
5490571	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00	495 880,60	1	25,00				0,00	0	1.52	7 442,87	0,00	21,30 %
TOTAL (F)		500 000,00	495 880,60									7 442,87	0,00	21,30 %
TOTAL GENERAL		500 000,00	495 880,60									7 442,87	0,00	21,30 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13					
	% de l'encours	78,70%					
	Montant en euros	1 832 358,86					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	21,30%					
	Montant en euros	495 880,60					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		278 556,58	278 556,58
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		230 159,42	230 159,42
1641	libellé non renseigné	230 159,42	230 159,42
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		48 397,16	48 397,16
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	48 397,16	48 397,16
020	Dépenses imprévues (investissement)	48 397,16	48 397,16

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	278 556,58	661 886,19	D001 0,00	940 442,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		149 555,00	III 149 555,00
Ressources propres externes de l'année (a)		149 555,00	149 555,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	90 000,00
10226	Taxe d'aménagement	59 555,00	59 555,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	149 555,00	157 107,00	233 957,02	507 078,75	1 047 697,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 940 442,77
Ressources propres disponibles	IV 1 047 697,77
Solde	V = IV - II (6) + 107 255,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	3 508 039,90
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	SCOLAIRE	SUBVENTION 2020	AMICALE ECOLE PUBLIQUE	Associations	1 700,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION 2020	AMMAC	Associations	80,00
6574	SCOLAIRE	SUBVENTION 2020	APEL ECOLE ST JOSEPH DE KERAUDE	Associations	1 300,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTIONS 2020	APMMP QUIBERON	Associations	80,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	ARTISTES DE LA PRESQU'ILE DE QUIBERON	Associations	300,00
6574	ENVIRONNEMENT	SUBVENTION 2020	COMICE AGRICOLE CARNAC	Associations	405,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION 2020	COMITE DU SOUVENIR FRANCAIS	Associations	80,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	DIAPASON BRETAGNE	Associations	150,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	DOUDOUS COQUILLAGES	Associations	80,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION 2020	FNACA	Associations	160,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	FOOTBALL CLUB QUIBERON - ST PIERRE	Associations	300,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	FOYER LAIQUE QUIBERONNAIS	Associations	250,00
6574	SCOLAIRE	SUBVENTION 2020	FSE COLLEGE BEG ER VIL	Associations	300,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	LA BOULE BRETONNE	Associations	700,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	LE CHEVALET DE LA PEINTURE	Associations	70,00
6574	CARITATIF	SUBVENTION 2020	L'ENVOLEE	Associations	500,00
6574	CARITATIF	SUBVENTION 2020	LES RESTOS DU COEUR	Associations	100,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	LOISIRS ET CULTURE	Associations	1 500,00
6574	SCOLAIRE	SUBVENTION 2020	MAISON FAM RURALE GUILLIERS	Associations	50,00
6574	SCOLAIRE	SUBVENTION 2020	MAISON FAM RURALE QUESTEMBERT	Associations	50,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION 2020	OFFICIERS MARINIERS	Associations	80,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	PRESQU'ILE BASKET PILOTINS QUIBERON	Associations	100,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	PRESQU'ILE BREIZH	Associations	3 000,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	PRESQU'ILE KITE CLUB	Associations	200,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	SHUGUOSHA JUDO	Associations	200,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION 2020	SNEMM (MEDAILLES MILITAIRES)	Associations	80,00
6574	CARICATIF	SUBVENTION 2020	SNSM (SAUVETAGE EN MER)	Associations	800,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	SOCIETE DES REGATES DE ST PIERRE QUIBERON	Entreprises	500,00
6574	SPORT	SUBVENTION 2020	ST PIERRE OLYMPIQUE CLUB (SPOC BADGMINTON)	Associations	300,00
6574	CULTURE	SUBVENTION 2020	TERMAJI	Associations	400,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTIONS 2020	UFAC	Associations	80,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION COMMEMORATIONS 2020	UFAC	Associations	300,00
6574	CARITATIF	SUBVENTION 2020	UNION DEPART SAPEURS POMPIERS	Associations	50,00
6574	ENVIRONNEMENT	SUBVENTION 2020	VIVRE A KERHOSTIN	Associations	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8	0,86	8,86	8,86	0	8,86
Attaché Territorial	A	2	0	2	2	0	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Admnistratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint admnisitratif Principal de 2ème classe	C	0	0,86	0,86	0,86	0	0,86
Adjoint Principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3
FILIERE TECHNIQUE (c)		20	0	20	20	0	20
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	9	0	9	9	0	9
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	5	0	5	5	0	5
Agent de Maîtrise	C	3	0	3	3	0	3
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
Assistant de conserv princpal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		2	0	2	2	0	2
Adjoint d'Animation	C	1	0	1	1	0	1
adjoind d'animation principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		1	0	1	1	0	1
Brigadier chef Principal	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		32	0,86	32,86	32,86	0	32,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 56 - COMMUNE DE SAINT PIERRE QUIBERON - 10700	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Pierre-Quiberon, le 10/03/2020
Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Saint-Pierre-Quiberon, le

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

LE DUVEHAT LAURENCE	
JOFES ROGER	
DUPERRET FRANCOISE	
LOGET JEAN-YVES	
NOEL-CHATAIN NATHALIE	
LUCAS VALERIE	
LE DUVEHAT JEAN-PIERRE	
KERMORVANT ARMEL	
LE LAN JOCELYNE	
LAPEYRERE BERNARD	
JOZAN MARINE	
GUEHO AIME	
OLLIVIER FRANCOISE	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LE BONNEC NELLY	
MARIE FRANCOISE	
DUBOIS FRANCOIS	
LOEZIC BERNARD	
PRUVOST GEORGES	
COTTIN SYLVIE	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Pierre-Quiberon, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.26	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29	A4 - Etat des provisions	X	
p.30	A5 - Etalement des provisions	X	
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.33	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.34	A9 - Détails des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.35	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.37	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.38	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.39	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.40	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.41	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.43	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.44	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.45	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.46	C1 - Etat du personnel	X	
p.48	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.49	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.50	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.51	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.52	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.53	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.54	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)